



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
12 mai 2016
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante et onzième session
Point 69 b) de la liste préliminaire*
**Renforcement de la coordination de l'aide
humanitaire et des secours en cas de catastrophe
fournis par les organismes des Nations Unies,
y compris l'assistance économique spéciale**

Conseil économique et social
Session de 2016
24 juillet 2015-27 juillet 2016
Point 14 de l'ordre du jour
**Application de la Déclaration sur l'octroi
de l'indépendance aux pays et aux peuples
coloniaux par les institutions spécialisées
et les organismes internationaux associés
à l'Organisation des Nations Unies**

Assistance au peuple palestinien

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, soumis en application de la résolution 70/108 de l'Assemblée générale, contient une évaluation de l'assistance reçue par le peuple palestinien, ainsi qu'une évaluation des besoins restant à satisfaire et des propositions permettant d'y répondre efficacement. Il rend compte des mesures prises par l'Organisation des Nations Unies, en coopération avec le Gouvernement de l'État de Palestine, les donateurs et la société civile, à l'appui de la population et des institutions palestiniennes.

Au cours de la période considérée (avril 2015-mars 2016), la situation sur le terrain a continué de se détériorer, la perspective de la solution des deux États devenant de moins en moins plausible. L'ONU a continué de s'employer à régler les problèmes de développement et les difficultés humanitaires dans le contexte de l'occupation, en mettant particulièrement l'accent sur le relèvement et la reconstruction dans la bande de Gaza à la suite du conflit qui a opposé celle-ci à Israël au milieu de l'année 2014.

Le Plan d'action humanitaire pour 2016, qui nécessite un budget de 571 millions de dollars, définit les programmes à exécuter pour répondre aux besoins humanitaires urgents dans l'ensemble du territoire palestinien occupé. À la demande du Gouvernement de l'État de Palestine, et en coopération avec l'Union européenne

* A/71/50.



et la Banque mondiale, l'ONU a également établi un cadre détaillé d'évaluation des besoins et de relèvement pour Gaza, qui servira de base pour les travaux de relèvement et de reconstruction, et elle a chiffré les conséquences de l'escalade des hostilités à Gaza en 2014 à 1,4 milliard de dollars pour ce qui est des dégâts provoqués, et à 1,7 milliard de dollars pour ce qui est des pertes économiques.

Le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre du Plan palestinien de développement national pour 2014-2016 sur l'édification de l'État et la souveraineté. À l'appui de ces efforts, l'ONU a poursuivi la mise en œuvre du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2014-2017. L'assistance fournie au titre du plan-cadre nécessite des ressources financières d'environ 2,15 milliards de dollars.

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 70/108 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante et onzième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport sur l'application de la résolution, où figureraient une évaluation de l'assistance effectivement reçue par le peuple palestinien ainsi qu'une évaluation des besoins restant à satisfaire et des propositions précises permettant d'y répondre efficacement. Il récapitule en outre l'évolution de la situation politique au cours de la période considérée (principaux faits nouveaux et obstacles rencontrés), durant laquelle la communauté internationale a continué d'œuvrer pour alléger les souffrances du peuple palestinien, notamment dans le cadre du relèvement et de la reconstruction de la bande de Gaza, et d'appuyer le processus de renforcement des institutions engagé par le Gouvernement de l'État de Palestine. Le présent rapport couvre la période allant d'avril 2015 à mars 2016.

2. On trouvera des informations relatives aux conditions de vie et à la situation socioéconomique des Palestiniens dans les rapports établis par l'ONU et les organisations apparentées et remis à divers organes des Nations Unies, notamment : le rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale traitant des incidences économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé (à paraître); le rapport annuel du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) (A/70/13); le rapport du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, établi à l'intention du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens en septembre 2015.

3. Les besoins humanitaires, économiques et de développement du peuple palestinien font l'objet de plusieurs documents stratégiques ou consacrés à la mobilisation de ressources complémentaires. Au titre du Plan d'action humanitaire pour 2016, on cherche à réunir 571 millions de dollars pour répondre aux besoins humanitaires les plus pressants, en particulier en renforçant les mesures de protection prises à l'intention des groupes les plus vulnérables dans l'ensemble du territoire palestinien occupé et en améliorant leur accès aux services de base. Le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2014-2017 expose les stratégies adoptées par l'Organisation à l'appui des priorités palestiniennes en matière de développement énoncées dans le Plan palestinien de développement national pour 2014-2016 sur l'édification de l'État et la souveraineté.

4. Tout au long de l'année, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient a poursuivi ses efforts visant à soutenir le processus de paix et à promouvoir la coordination entre le Gouvernement de l'État de Palestine, l'ONU, la communauté internationale et le Gouvernement israélien. Le Bureau a également continué d'évaluer la situation économique et sociale dans le territoire palestinien occupé et d'élaborer des politiques et programmes propres à l'améliorer.

II. Aperçu de la situation actuelle

A. Contexte politique

5. Au cours de la période considérée, la situation sur le terrain s'est encore détériorée – poursuite des activités de peuplement, taux élevés de démolition de structures palestiniennes et absence de véritable unité palestinienne, tous facteurs qui compromettent la viabilité de la solution des deux États. L'absence de perspectives politiques pour une telle solution a exacerbé la frustration des Palestiniens, en particulier des jeunes, alimentant à partir du mois d'octobre 2015 une vague de violence, principalement imputable à des individus non affiliés.

6. L'ONU a poursuivi le dialogue avec les dirigeants israéliens et palestiniens ainsi qu'avec les principaux États arabes, notamment par l'intermédiaire du Quatuor, en quête de réponses propres à préserver la solution des deux États et pour créer des conditions propices à la reprise de négociations constructives. En septembre 2015, le Quatuor a demandé aux parties de prendre des mesures significatives sur le terrain, conformément aux accords antérieurs, pour renforcer les institutions, le secteur de la sécurité et les perspectives économiques de la Palestine, tout en respectant les besoins d'Israël en matière de sécurité.

7. Dirigé par le Premier Ministre Benjamin Netanyahu, le nouveau Gouvernement israélien est arrivé au pouvoir le 14 mai 2015 et a poursuivi les activités de peuplement menées en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, certes à un rythme plus lent qu'au cours de la période précédente pour ce qui est de la planification des implantations et des appels d'offres. Au début de l'année 2016, en Cisjordanie, le nombre de démolitions par les autorités israéliennes de structures appartenant à des Palestiniens a fortement augmenté, les communautés palestiniennes bédouines et pastorales de la zone C étant touchées au premier chef. Les autorités israéliennes ont également réaffirmé leur intention de mener à son terme le prétendu processus de régularisation de plusieurs avant-postes de colonie et, le 10 mars 2016, elles ont déclaré « terres de l'État » 2 340 dounoums (soit 231 hectares) de terres de la vallée du Jourdain.

8. Le 31 juillet 2015, un incendie déclenché par des extrémistes juifs dans le village de Douma, en Cisjordanie occupée, a provoqué la mort de trois des quatre membres de la famille Dawabsheh. Considérant Israël comme « pleinement responsable », l'Organisation de libération de la Palestine a déclaré que cet événement s'inscrivait dans la politique d'impunité qu'elle accusait Israël d'appliquer depuis plusieurs décennies en ce qui concerne les attaques perpétrées par les colons. Le 3 janvier 2016, le Gouvernement israélien a dressé plusieurs actes d'accusation et deux Israéliens ont par la suite été condamnés.

9. Ajoutées à d'autres éléments déclencheurs, les tensions survenues en septembre 2015 autour de lieux saints à Jérusalem ont provoqué une escalade de la violence à partir d'octobre 2015 dans l'ensemble du territoire palestinien occupé et en Israël. Une série d'agressions à l'arme blanche, de fusillades et d'attaques menées au moyen de véhicules, commises par des Palestiniens à l'encontre d'Israéliens en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et en Israël, ont coûté la vie à 30 Israéliens et à 136 Palestiniens – nombre de ces derniers ayant par la suite été présentés comme les auteurs des crimes en question. À partir d'octobre, on a également observé un regain des affrontements avec les forces israéliennes, en

raison desquels 59 Palestiniens ont trouvé la mort ou succombé ultérieurement à leurs blessures. En dépit des pressions exercées sur elles pour qu'elles suspendent leur coordination, les forces de sécurité israéliennes et palestiniennes l'ont maintenue tout au long de la période considérée. L'ONU a demandé que des enquêtes approfondies soient diligentées lorsqu'il y avait lieu de douter que les forces de sécurité israéliennes avaient fait un usage approprié de la force, et elle a appelé à maintes reprises les chefs politiques, religieux et communautaires des deux parties à lutter contre les incitations à la violence.

10. Le 24 octobre 2015, les États-Unis d'Amérique ont rendu possible la négociation d'un accord entre Israël et la Jordanie concernant le maintien du statu quo à Al-Haram al Charif/mont du Temple, ce qui a contribué à apaiser les tensions en ce point chaud. Auparavant, le 5 octobre, le Premier Ministre israélien avait interdit aux membres de la Knesset et aux ministres de se rendre dans ce secteur, afin de calmer la situation. Néanmoins, il n'est pas exclu que des extrémistes, d'un côté comme de l'autre, se livrent à de nouvelles provocations, en particulier pendant les fêtes religieuses, ce qui pourrait raviver les tensions. Durant le mois sacré du ramadan, Israël a levé les limites d'âge restreignant l'accès à cette zone, où se sont alors rendus 3 millions de fidèles musulmans venus de Cisjordanie, de Gaza et de Jérusalem.

11. Le cessez-le-feu qui a mis fin aux hostilités entre Israël et les groupes armés palestiniens à Gaza le 26 août 2014 a été respecté, mais il est resté précaire. Les manifestations se sont poursuivies le long de la clôture de sécurité qui sépare la bande de Gaza d'Israël et le nombre de coups de feux tirés par les forces de sécurité israéliennes de part et d'autre de la frontière a augmenté au cours du second semestre de 2015. Le 22 juin 2015, la Commission d'enquête indépendante créée en application de la résolution S-21/1 du Conseil des droits de l'homme a publié son rapport sur le conflit de 2014, qui comporte des recommandations visant à responsabiliser l'ensemble des parties.

12. Dans la bande de Gaza, les travaux de reconstruction ont continué, notamment celle d'habitations qui avaient été complètement détruites lors des hostilités de 2014. À ce jour, plus de 100 000 personnes dont le domicile avait subi des dommages partiels et quelque 2 000 ménages dont la maison avait été totalement détruite ont pu se procurer le matériel nécessaire pour les rebâtir. Plus de 90 % des écoles et des hôpitaux endommagés ou détruits ont été réparés. S'appuyant sur la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité, l'ONU a continué d'affirmer que le Mécanisme pour la reconstruction de Gaza était une mesure provisoire et d'appeler à lever intégralement les bouclages mis en place à Gaza.

13. S'agissant du relèvement de l'économie de Gaza, les politiques israéliennes de bouclage, la lenteur du décaissement des fonds annoncés et la persistance des divisions entre Palestiniens continuent à entraver la prestation de services de base et les efforts de reconstruction. Créé en juin 2014, le gouvernement de consensus national n'est toujours pas en mesure d'assurer la gouvernance et la sécurité dans la bande de Gaza, notamment le contrôle des points de passage. Les pourparlers de réconciliation entre le Fatah, le Hamas et d'autres factions palestiniennes qui ont été menés en juillet 2015 et, plus récemment, en mars 2016, au sujet de la formation d'un gouvernement d'union nationale et de la tenue d'élections trop longtemps différées, n'ont pas encore abouti.

14. La poursuite de la destruction de tunnels illégaux permettant de quitter Gaza et la fermeture du point de passage de Rafah, qui n'a été ouvert que pendant trente jours au cours de la période considérée, ont encore aggravé une situation humanitaire déjà complexe dans la bande de Gaza. Ces facteurs ont sensiblement accru la pression qui s'exerce sur les autorités de facto de la bande de Gaza compte tenu de la pénurie de ressources financières; elles ont augmenté les impôts, ce qui a suscité la colère de la population à leur égard – événement rare – et donné lieu à des manifestations. Cette pression s'est trouvée accentuée du fait de la remise en question par des groupes djihadistes salafistes de l'autorité du Hamas sur le plan politique, ce qui a donné lieu de façon occasionnelle à des mesures de répression et à des arrestations.

B. Contexte humanitaire et socioéconomique

Évolution de la situation économique et budgétaire

15. Les conditions économiques ne se sont que légèrement améliorées depuis la fin du conflit. Le produit intérieur brut (PIB) réel a augmenté de 3,5 % par rapport à 2014, stimulé par une croissance de 2,5 % en Cisjordanie et de 6,8 % à Gaza. Le Bureau central palestinien de statistique prévoit une augmentation du PIB de 3,8 % en 2016 si les tendances actuelles se maintiennent, le Fonds monétaire international estimant pour sa part qu'elle devrait atteindre 3,5 %. Une telle croissance ne suffira pas à relever sensiblement le montant du revenu par habitant ni à faire reculer le chômage.

16. Le niveau élevé d'incertitude politique ainsi que la suspension, pendant la première partie de 2015, du transfert des recettes fiscales et douanières par Israël ont contribué à rendre cette reprise fragile. Bien que les recettes en question aient finalement été reversées au deuxième trimestre de 2015, les effets cumulés du retard enregistré dans le paiement des salaires et de la réduction des dépenses publiques ont affaibli la dynamique de la croissance.

17. Bien qu'il ait légèrement baissé, le taux de chômage demeure très inquiétant. À la fin de 2015, 25,8 % de la population active était sans emploi, contre 26,5 % l'année précédente. Cette amélioration s'explique principalement par une diminution du taux de chômage des hommes à Gaza (passé de 23,8 % à 22,3 %), néanmoins contrebalancée par une augmentation de celui des femmes (passé de 36,5 % à 39,7 %). Le taux de chômage reste nettement plus élevé à Gaza (38,4 %) qu'en Cisjordanie (18,7 %).

Évolution de la situation humanitaire

18. Au cours de la période considérée, dans l'ensemble du territoire palestinien occupé et en Israël, 218 Palestiniens, dont 47 enfants, ont été tués (pour leur grande majorité par les forces de sécurité israéliennes) lors d'affrontements directement liés au conflit, et plus de 16 000 personnes – dont 2 800 enfants – ont été blessées. En tout, ce sont 127 Palestiniens, auteurs présumés d'attaques, dont 30 enfants, et 28 Israéliens¹ qui ont été tués dans un contexte d'intensification des attaques à l'arme blanche, à la voiture-bélier et à l'arme à feu ou lors d'agressions menées contre des

¹ Dont quatre Israéliens tués lors de deux attaques menées par deux Arabes israéliens, lesquels ont également été tués.

civils et des membres des forces de sécurité israéliens et attribuées à des Palestiniens, tant en Cisjordanie qu'en Israël. En Cisjordanie, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a enregistré un nombre record de victimes palestiniennes depuis 2005, année à partir de laquelle il a commencé à tenir ce décompte. À Gaza, il a été rapporté que 4 Palestiniens, dont 3 enfants, avaient été tués et 11 autres blessés lors de frappes aériennes israéliennes, menées par représailles après que des groupes militants palestiniens eurent dirigé des tirs de roquettes sporadiques contre Israël, le cessez-le-feu étant encore fragile. Au total, 23 Palestiniens, dont 1 enfant, ont été tués et 1 437 autres, dont 137 enfants, ont été blessés par les forces israéliennes à l'occasion de manifestations de protestation à Gaza, à proximité de la clôture de sécurité, principalement en octobre 2015.

19. Le fait que des Palestiniens ont pris pour cible des civils israéliens et que, selon certaines allégations, les forces de sécurité israéliennes ont fait un usage excessif de la force en réponse à ces attaques, aux manifestations et aux altercations, a été l'une des sources de préoccupation évoquées au cours de la période considérée sur le plan de la protection. Ces inquiétudes ont été exacerbées par le sentiment que les responsables n'étaient pas tenus comptables de leurs actes et qu'aucune réparation effective ne pouvait être obtenue en cas de décès de civils ou de pertes matérielles.

20. En Cisjordanie, par rapport à la période de douze mois précédente, on a enregistré une augmentation de 32,6 % (de 646 à 857) du nombre d'habitations ou de structures contribuant à assurer la subsistance des Palestiniens détruites, démantelées ou confisquées par les autorités israéliennes, ce qui a entraîné le déplacement de 1 125 personnes, pour moitié des enfants. En février 2016, le nombre d'installations démolies a atteint 237, nombre jamais atteint en un seul mois depuis 2009, date à laquelle le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a commencé à consigner systématiquement ce type d'incidents. Parmi les bâtiments démolis ou murés au cours de la période considérée, 31 l'ont été à des fins punitives. Il s'agissait de cibler le domicile familial d'auteurs ou d'auteurs présumés d'attaques menées contre des Israéliens.

21. À la fin de janvier 2016, selon le Service pénitentiaire israélien, 402 mineurs (398 garçons et 4 filles) âgés de 14 à 17 ans étaient détenus par les autorités militaires israéliennes pour atteintes supposées à la sécurité. En 2015, la moyenne mensuelle du nombre d'enfants détenus dans des prisons militaires israéliennes s'élevait à 219, soit une augmentation de 15 % par rapport à 2014 (188). Cette hausse correspond à une intensification, à partir de la fin de septembre 2015, des attaques lancées par de jeunes Palestiniens contre des civils israéliens. Entre octobre et décembre 2015, les autorités israéliennes ont placé en internement administratif six mineurs originaires de Cisjordanie, y compris de Jérusalem-Est. Cette pratique n'avait plus été utilisée depuis 2000 à l'encontre d'enfants de Jérusalem-Est et depuis 2011 à l'encontre d'enfants originaires du reste de la Cisjordanie.

Déplacements, accès et marge de manœuvre des acteurs humanitaires

22. L'Organisation a activement négocié avec le Gouvernement israélien afin que celui-ci autorise l'accès sans entrave du personnel humanitaire. Toutefois, à Gaza, les restrictions en vigueur qui s'appliquent à l'accès par voie terrestre ou maritime ont été maintenues.

23. L'accès des Palestiniens à la plupart des centres urbains palestiniens de Cisjordanie, à l'exception de Jérusalem-Est, et leurs déplacements entre ces centres ont continué de faire l'objet de restrictions. À la suite de la flambée de violence d'octobre 2015, les forces de sécurité israéliennes ont considérablement accentué les entraves à la liberté de circulation en Cisjordanie, en déployant de nouveaux obstacles tels que des postes de contrôle et des barrages routiers (20 % de plus qu'avant la dernière période en date d'intensification des violences). Si la plupart de ces obstacles supplémentaires ont depuis été levés ou allégés, ceux qui continuent de limiter l'accès des Palestiniens aux terres, aux services sociaux et aux débouchés économiques à Jérusalem-Est et dans la zone C ont pour effet de freiner les efforts de développement, d'où une détérioration des conditions de vie et une plus grande vulnérabilité de la population.

24. Au moins 372 incidents ont été signalés, au cours desquels 986 membres du personnel des Nations Unies ou d'organisations non gouvernementales ont été retardés ou se sont vu refuser le passage à des points de contrôle israéliens. Quarante-deux d'entre eux se sont produits alors que les intéressés franchissaient la barrière, à la périphérie de Jérusalem.

La barrière

25. Les travaux de construction de la barrière se sont poursuivis au nord-est de la province de Bethléem. Le Bureau d'enregistrement de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé, créé en application de la résolution ES-10/17 de l'Assemblée générale, a continué ses activités de communication et d'enregistrement des plaintes. Plus de 54 000 plaintes et 600 000 justificatifs ont été recueillis. Les activités liées à l'enregistrement des plaintes émanant des provinces de Touba, Jénine, Toulkarem, Qalqilya, Salfit, Ramallah et Hébron ont été achevées et celles qui portent sur les provinces de Bethléem et de Jérusalem ont bien progressé.

III. Intervention des organismes des Nations Unies

26. Dans le cadre du Plan d'action humanitaire pour 2015, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires ont continué de coordonner leurs activités et fourni une aide humanitaire et des services de protection à 1,9 million de Palestiniens vulnérables, en particulier à Gaza. La stratégie humanitaire a été alignée sur les programmes de développement des Nations Unies.

27. Les organismes des Nations Unies ont mis en œuvre le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, cadre de planification stratégique qui sert de base à leurs programmes de développement pour la période 2014-2017 et qui est aligné sur le Plan palestinien de développement national pour 2014-2016 sur l'édification de l'État et la souveraineté. Le plan-cadre place le peuple palestinien au cœur des programmes de développement afin de renforcer sa sécurité dans le contexte de l'occupation.

A. Développement humain et social

28. Les organismes des Nations Unies ont coordonné leur action humanitaire et fourni une aide, notamment alimentaire, à plus d'un million de personnes, des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement à plus de 1,5 million de personnes et des services en matière de santé et de nutrition à quelque 2,5 millions de personnes dans le territoire palestinien occupé.

29. Les programmes de développement des Nations Unies ont porté sur le renforcement des capacités, l'infrastructure et la fourniture d'une aide directe et de services de base. Comme indiqué dans le plan-cadre, les activités portent sur six domaines stratégiques : autonomisation économique, moyens de subsistance, travail décent et sécurité alimentaire; gouvernance, état de droit, justice et droits de l'homme; éducation; santé; protection sociale; urbanisation, gestion des ressources naturelles et infrastructure. On estime les ressources financières nécessaires à leur mise en œuvre à 2,15 milliards de dollars – dont 1,3 milliard déjà mobilisé à la date de l'établissement du présent rapport.

30. On trouvera ci-après des exemples de l'aide fournie par les organismes des Nations Unies.

Éducation

31. L'UNRWA a assuré une éducation primaire gratuite à quelque 300 000 enfants inscrits dans 353 établissements primaires et secondaires en Cisjordanie et à Gaza. À Gaza, il a construit huit nouvelles écoles pour répondre aux besoins d'une population croissante et réduire le nombre d'établissements fonctionnant avec deux ou trois classes alternées. Actuellement, 75,5 % des écoles utilisent ce système, qui offre moins de possibilités aux enfants réfugiés de participer à des activités récréatives ou créatives.

32. En Cisjordanie, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a contribué à améliorer l'accès à l'éducation en remettant en état 15 bâtiments dans deux établissements scolaires qui accueillent en tout 736 enfants, ainsi qu'une crèche qui accueille 150 enfants handicapés, et en mettant en place un centre mobile de ressources pédagogiques, dont 1 436 élèves de communautés marginalisées ont bénéficié. À Gaza, le PNUD a rénové 5 écoles privées, 2 écoles publiques, 5 centres de formation et 3 instituts d'enseignement supérieur.

33. Les organismes des Nations Unies ont continué de prendre en charge le renforcement nécessaire des capacités existantes en faveur d'une éducation inclusive et adaptée aux besoins de l'enfant, ainsi que du développement du jeune enfant. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a appuyé le programme axé sur l'éducation inclusive, qui promeut une approche fondée sur les droits de l'homme. Douze directeurs et enseignants de six écoles de l'UNRWA à Gaza, ainsi que 148 directeurs et enseignants des 96 écoles que compte l'Office en Cisjordanie, ont reçu une formation à l'éducation inclusive. Quant au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), il a aidé le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur à promouvoir, auprès des professeurs et superviseurs, des méthodes d'apprentissage et d'enseignement actifs et à mettre en œuvre une politique de non-violence en organisant des séances de formation à l'intention des enseignants et en mettant en place des mécanismes de règlement des conflits en milieu scolaire.

34. Le PNUD a continué d'exécuter le programme Dynamic Futures de l'organisation Al Fakhoora, dans le cadre duquel 159 bourses ont été octroyées, portant ainsi le nombre total d'élèves boursiers originaires de Gaza à 604.

Santé

35. L'UNRWA, toujours l'un des principaux prestataires de services de santé, a administré 43 dispensaires, 24 centres de santé primaire, 6 dispensaires ambulants, 1 hôpital et 1 centre spécialisé dans les maladies non transmissibles à Gaza et en Cisjordanie, employant plus de 1 800 personnes. Au cours de l'année considérée, ce sont en moyenne 33 086 réfugiés de Palestine à Gaza et 28 351 en Cisjordanie qui ont reçu une aide au titre des frais d'hospitalisation.

36. Les organismes des Nations Unies ont continué d'améliorer l'accès aux soins de santé en construisant, en rénovant et en équipant des infrastructures médicales dans l'ensemble de Gaza et de la Cisjordanie. À Gaza, le PNUD a remis en état un important centre hospitalier et reconstruit une clinique desservant 70 000 personnes, qui avait été détruite. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a fourni à huit centres de soins de santé primaires et à six maternités de Gaza du matériel et des équipements afin de permettre à ces installations, qui desservent 4 881 femmes, dont des femmes enceintes, de 12 communautés, y compris dans des zones isolées et marginalisées, d'assurer des services de santé procréative de haute qualité. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a fourni du matériel informatique et contribué à améliorer les systèmes de gestion des données médicales à Gaza. À Jérusalem-Est, le PNUD a créé la première unité de neurologie à l'Hôpital Al-Makassed et commencé à remettre en état et à agrandir le service de chimiothérapie existant à l'échelle nationale, à l'Hôpital Augusta Victoria. L'OMS a quant à elle contribué à plusieurs aménagements dans six hôpitaux palestiniens.

37. L'OMS a également aidé le Ministère de la santé à améliorer la prestation des services de santé primaire en mettant en place un ensemble de services de base en matière de maladies non transmissibles, à Gaza et en Cisjordanie.

38. En Cisjordanie, l'OMS et l'UNRWA ont mis en œuvre une initiative visant à améliorer les conditions sanitaires dans le camp de réfugiés de Choufat, en renforçant les capacités de cinq associations locales en matière de sensibilisation et de gestion des difficultés liées à l'hygiène du milieu et à l'hygiène de vie auxquelles font face les femmes, les enfants et les jeunes résidant au camp.

39. L'UNICEF et ses partenaires ont permis à 48,6 % des femmes concernées de bénéficier de soins de santé postnatale en mettant en place un programme de soins néonataux – visites à domicile et fourniture de nouveaux équipements à des hôpitaux. L'UNICEF a aussi continué d'aider le Ministère de la santé à élargir à 10 hôpitaux supplémentaires l'initiative Hôpitaux amis des bébés, qui vise à encourager l'allaitement exclusif, portant ainsi à 15 le nombre d'établissements bénéficiaires.

Eau et assainissement

40. L'UNICEF a continué d'appuyer le programme relatif à l'eau et à l'assainissement dans les écoles, grâce auquel 80 500 élèves ont désormais un meilleur accès, de façon durable, à une eau sans risque sanitaire et à l'assainissement, en prêtant un appui technique au Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

41. En Cisjordanie, le PNUD a construit, réparé ou remis en état 141 citernes d'eau et réseaux d'adduction d'eau, et il a également installé ou remis en état des unités de stockage et de distribution. L'UNICEF a appuyé la remise en état ou la construction de réseaux d'approvisionnement, ce qui a permis à 31 000 personnes de bénéficier d'un meilleur accès à une eau sans risque sanitaire.

Emploi

42. Les organismes des Nations Unies ont continué d'appuyer la création de revenus et d'emplois indépendants pour les Palestiniens vulnérables. Le PNUD a apporté son appui à 2 300 familles en Cisjordanie et à Gaza dans le cadre d'activités génératrices de revenus et d'emplois liées à la création de petites entreprises et de microentreprises. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a, par l'intermédiaire de 62 centres pour femmes, soutenu la création d'emplois dans le domaine du traitement et de la vente des produits alimentaires. Le programme a permis d'aider directement 773 femmes, et plus de 43 400 autres ont bénéficié indirectement des formations à la gestion des entreprises proposées dans les centres en question. Au total, 41 centres pour femmes sont devenus financièrement viables. Le programme a également bénéficié à 335 écoles et à plus de 108 000 écoliers qui ont reçu des collations saines et abordables, préparées par des femmes dans des centres locaux. ONU-Femmes a également appuyé 45 petites, moyennes et microentreprises détenues ou dirigées par des femmes – renforcement des capacités spécialisées dans le cadre d'un cycle de soutien continu visant à faire en sorte que les femmes aient accès aux marchés locaux, régionaux et internationaux et à garantir leur passage de l'économie parallèle au secteur structuré de l'économie. Cette aide a bénéficié à 502 travailleurs et chefs de famille, dont 93,4 % étaient des femmes. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a appuyé 27 coopératives, dont 6 coopératives de femmes, au moyen d'activités visant à améliorer la productivité et l'accès aux marchés locaux et internationaux. Elle a ainsi aidé 1 318 personnes à améliorer leur situation économique grâce à une formation destinée à renforcer la production et à rendre leurs produits plus commercialisables. La FAO, ONU-Femmes et le Centre du commerce international ont créé, dans le cadre d'un programme conjoint, un pôle de services complets qui fournit, à toutes les étapes de leur développement, des orientations aux petites, moyennes et microentreprises et coopératives détenues ou dirigées par des femmes, pour renforcer leurs capacités et leur permettre d'accroître leurs ventes sur les marchés locaux, régionaux et internationaux.

43. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a lancé un programme de relèvement de Gaza pour soutenir les communautés les plus touchées par le conflit, notamment les familles vulnérables et les personnes ayant perdu leurs avoirs productifs ou leurs sources de revenus. En partenariat avec la Chambre de commerce de Gaza, l'OIT a octroyé de modestes subventions à 50 menuisiers de petites, moyennes et microentreprises pour un montant total de 90 000 dollars, afin de leur permettre de remplacer leurs avoirs; elle a en outre créé à leur intention un programme de placement rémunéré pendant trois mois. L'OIT a aussi apporté son appui au syndicat des pêcheurs en mettant en place des programmes d'apprentissage et des formations techniques de meilleure qualité, en offrant davantage de possibilités de placement aux pêcheurs, en renforçant leurs capacités en matière de sécurité et de santé du travail et en leur apportant un appui direct. En outre, en

partenariat avec des organisations non gouvernementales locales, 50 éleveuses d'ovins ont été formées à la gestion d'élevage, à l'autonomie fonctionnelle, à la finance et à la commercialisation, ainsi qu'à la constitution de groupes de coopératives et d'entreprises.

44. En coopération avec l'Université islamique de Gaza, l'OIT a contribué au lancement de formations d'apprentis, à l'élaboration et au perfectionnement de programmes scolaires ainsi qu'à la mise au point de formations techniques et à la gestion d'entreprises à l'intention d'étudiants, notamment de femmes architectes et de personnes handicapées. Ces efforts donneront aux diplômés les moyens de répondre aux besoins du secteur privé en matière de reconstruction et d'accéder à des moyens de subsistance dans les secteurs de l'agriculture et de l'artisanat.

45. En Cisjordanie, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), agissant en partenariat avec la municipalité d'Hébron et le Ministère des affaires sociales, a mis la dernière main à la création d'un centre de formation technique et professionnelle pour autonomiser 100 femmes défavorisées et leur famille, et leur donner les moyens d'améliorer leurs conditions de vie grâce à une formation professionnelle, au développement de l'entrepreneuriat urbain et à des programmes et initiatives de formation à l'économie.

Protection sociale ciblée

46. À Gaza, l'UNRWA a distribué 393 664 colis alimentaires à 20 453 ménages de réfugiés palestiniens par l'intermédiaire du programme de protection sociale. Il a également distribué 144 518 colis alimentaires et 1,4 million de dollars supplémentaires d'aide en espèces à 8 388 ménages de réfugiés palestiniens en Cisjordanie. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a appuyé le programme de protection sociale, par l'intermédiaire duquel il a distribué une aide alimentaire et en espèces à plus de 195 000 personnes.

Culture

47. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a contribué à la préservation et à la promotion du patrimoine culturel de la Cisjordanie et de Gaza grâce à la restauration de 10 sites historiques, facilitant ainsi l'accès à des biens culturels. Elle a aussi contribué au développement socioéconomique des communautés ciblées et perfectionné les compétences techniques d'architectes, d'ingénieurs et de jeunes artisans locaux dans le domaine de la préservation du patrimoine culturel.

48. Le PNUD a soutenu l'industrie du tourisme culturel grâce à la modernisation du monument historique de Khan el-Wakalé à Naplouse, exemple remarquable des partenariats public-privé dans l'industrie du tourisme, qu'il faut promouvoir à l'échelle nationale.

Sécurité alimentaire et agriculture

49. La FAO a amélioré la disponibilité et les modalités de gestion des ressources en eau pour accroître la production agricole. Grâce à la remise en état et à l'accroissement de la capacité des puits et des systèmes d'irrigation, mais aussi à l'instauration de meilleures pratiques de gestion de la demande en eau, plus de 1 215 agriculteurs bénéficient d'un meilleur accès aux ressources en eau, dont la

gestion est aussi plus avisée, et il est désormais possible d'irriguer correctement 4 860 dounoums de terres.

50. Dans le cadre des activités menées par la FAO pour revitaliser le secteur agricole, 1 318 agriculteurs ont reçu une formation intensive à la lutte raisonnée contre les ravageurs et aux modalités de certification des bonnes pratiques agricoles à l'échelle mondiale. En outre, 283 femmes membres de six coopératives féminines ont été formées aux techniques de production agricole. La FAO a également apporté son appui à 317 ménages pour les aider à construire à leur domicile des unités de production alimentaire à petite échelle et leur permettre ainsi de disposer d'une source immédiate de nourriture – notamment légumes et viande – et de diversifier leurs revenus.

51. En Cisjordanie, le PNUD a remis en valeur au moins 1 775 dounoums de terres agricoles et il a construit et remis en état des routes de desserte agricole et locale, ce qui a permis d'augmenter le nombre d'exploitations agricoles.

Droits de l'homme, femmes, enfants et jeunes

52. Grâce au programme conjoint du PNUD et d'ONU-Femmes relatif à l'état de droit, 24 891 personnes, dont 51 % de femmes, ont bénéficié en Cisjordanie et à Gaza d'une aide juridictionnelle dispensée gratuitement par des organisations de la société civile. En outre, l'appui fourni au département juridique du Ministère des affaires sociales a permis d'apporter une aide juridictionnelle spécialisée à des mineurs dans le cadre de 657 affaires.

53. Les organismes des Nations Unies ont continué de prendre en charge les besoins spéciaux des femmes en luttant contre la violence sexiste. Le FNUAP a principalement œuvré à la mise en place de services relatifs à la violence sexiste dans le système de santé national. Huit cents prestataires de soins ont ainsi reçu une formation et acquis de nouvelles connaissances et compétences en matière de détection, de traitement et de signalement des cas de violence sexiste, et savent désormais comment se comporter dans ce type de situation dans le cadre des services de soins de santé primaires et des salles d'intervention d'urgence. Plus de 3 200 femmes ayant survécu à des violences sexistes ont été orientées vers les organismes des Nations Unies et leurs partenaires présents en Cisjordanie et à Gaza et ont reçu de leur part un appui juridique et psychosocial. Le FNUAP a également créé un espace protégé qui est exclusivement réservé aux femmes dans le camp de réfugiés de Jabaliya, à Gaza, où les femmes vulnérables ont accès à des services appropriés. L'UNRWA et ONU-Femmes ont mené des activités de grande portée en Cisjordanie et à Gaza pour sensibiliser la population à la problématique de la violence sexiste. ONU-Femmes a également contribué au renforcement des capacités de 15 procureurs spécialisés dans les affaires de violences faites aux femmes.

54. Les organismes des Nations Unies ont appuyé des programmes d'autonomisation des jeunes, qui ont permis de doter 6 000 personnes – en Cisjordanie et à Gaza – de compétences en matière de gestion d'entreprise et d'engagement civique. L'UNICEF a collaboré avec le Conseil supérieur de la jeunesse et des sports pour renforcer la capacité des enseignants et des formateurs de mettre en œuvre des programmes de perfectionnement destinés aux jeunes.

55. Face à l'escalade de la violence observée en Cisjordanie durant le dernier trimestre de 2015, l'UNRWA a intensifié ses interventions visant à atténuer les effets de la situation actuelle sur la vie des enfants. L'Office a proposé des activités récréatives et dispensé des services de conseil à plus de 50 000 élèves, et il a organisé des sessions sur la prévention des comportements à risque à l'intention de 400 parents.

56. L'UNICEF a dirigé les travaux du groupe de travail interinstitutions qui a pour mission de constater les violations graves commises contre des enfants en Israël et dans le territoire palestinien occupé et d'en rendre compte, conformément aux résolutions 1612 (2005) et 1882 (2009) du Conseil de sécurité. Le groupe de travail a continué à recenser les violations graves et à guider l'élaboration de programmes et d'activités de sensibilisation en la matière.

Environnement, logement et développement urbain

57. ONU-Habitat a achevé la réalisation de deux programmes d'aménagement du territoire dans la zone C de la Cisjordanie; 34 plans locaux détaillés ont ainsi été mis au point, qui visent à atténuer les difficultés rencontrées par plus de 35 000 Palestiniens dans leurs déplacements. Le programme a également apporté un appui aux communautés palestiniennes de Jérusalem-Est en matière d'aménagement urbain, en vue d'obtenir des possibilités et droits spécifiques en matière de développement et de construction, aux fins de l'amélioration immédiate de leurs conditions de vie et pour atténuer les difficultés associées à leurs déplacements. Le programme a permis d'obtenir le gel des ordres de destruction qui avaient été prononcés contre plus de 750 nouveaux bâtiments et la création de nouveaux espaces publics dans le quartier de Sour Baher.

58. En Cisjordanie, le PNUD a achevé neuf projets d'infrastructure routière, améliorant ainsi les conditions de vie d'au moins 40 000 Palestiniens. Il a aussi donné accès à l'électricité à 979 foyers grâce à la mise en place d'installations solaires. En outre, il a remis en état plus de 250 maisons et apporté un appui à des coopératives de logement, ce qui a permis de fournir à 360 familles de Jérusalem-Est – au moins – un accès à un logement décent et abordable. Dans la vieille ville de Jérusalem, le PNUD a restauré plus de 17 centres d'affaires et a ainsi amélioré la situation économique d'une vingtaine de familles. ONU-Habitat a mené à son terme le projet qui visait à transférer le titre de propriété de 100 unités d'habitation décentes à des ménages démunis dirigés par des femmes à Hébron. Le PNUD a accompli de nouveaux progrès dans la construction du parc agro-industriel de Jéricho en fournissant des services d'infrastructure essentiels – eau, électricité, bâtiments et structures, communications.

B. Aide d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies

59. L'ONU et ses partenaires ont continué de coordonner et de fournir une aide humanitaire dans les domaines de la protection, du logement, de la sécurité alimentaire, de l'eau et de l'assainissement, de la santé et de la nutrition, et de l'éducation à quelque 1,5 million de personnes – sur un total de 1,6 million de Palestiniens vulnérables auxquels une aide devait être dispensée en 2015. Les besoins étaient majoritairement concentrés à Gaza et une part importante d'entre

eux remontait au conflit de 2014, en particulier pour ce qui est de l'hébergement. Sur un montant de 705 millions de dollars demandé au titre du Plan d'action humanitaire pour 2015, 416 millions de dollars ont été réunis (soit 59 %).

60. Pour le Plan d'action humanitaire pour 2016, il est nécessaire de mobiliser 571 millions de dollars, dont environ 65 % sont destinés à Gaza. Ce montant est inférieur de près de 20 % à celui qui avait été demandé en 2015, ce qui s'explique principalement par l'accélération du rythme de la reconstruction, d'où une diminution des besoins en matière de logement. Sur ce total, un montant de 304 millions de dollars est destiné à répondre à l'appel d'urgence lancé par l'UNRWA.

61. Malgré l'accélération de la reconstruction, les besoins en logement demeurent prioritaires, quelque 75 000 personnes étant toujours déplacées depuis que leur habitation a été endommagée ou détruite des suites du conflit. À la fin du mois de mars 2016, 3 500 familles sur les 18 000 déplacées (soit 19 %) avaient pu regagner leur domicile, reconstruit ou réparé grâce à l'aide en espèces fournie par des organismes de l'ONU et autres partenaires internationaux. La réparation et la reconstruction de 3 600 autres logements, soit 20 % du total des logements concernés, sont en cours, et bon nombre d'entre eux devraient bientôt être de nouveau habitables. Il a été confirmé que quelque 5 000 familles (27 % du nombre total de familles concernées) recevraient des fonds pour réparer ou reconstruire leur maison en 2016; 6 000 familles environ (soit un tiers) resteraient en attente de financement.

62. Afin de permettre que les travaux de reconstruction débutent en toute sécurité, le Service de la lutte antimines de l'ONU a déminé 29 des 128 sites où il est très probable que subsistent des bombes aériennes enterrées.

Aide alimentaire d'urgence

63. À Gaza, l'UNRWA a distribué 573 398 colis alimentaires à 146 357 familles de réfugiés (soit plus de 800 000 personnes). Le PAM a effectué des transferts en espèces au bénéfice de 71 145 personnes – autres que des réfugiés – en situation d'insécurité alimentaire et distribué des colis alimentaires à 284 864 personnes – autres que des réfugiés. Jusqu'en juin 2015, le PAM et l'UNRWA ont fourni ensemble un hébergement et des repas prêts à la consommation à 4 800 personnes déplacées. L'UNICEF et le PAM ont exploité le succès du programme conjoint de bons électroniques lancé après le conflit et ont continué d'apporter une aide d'urgence sous diverses formes (vivres, eau, assainissement, hygiène et uniformes scolaires) aux familles déplacées et aux autres familles vulnérables.

64. En Cisjordanie, le PAM est venu en aide à 244 000 personnes vulnérables et exposées à l'insécurité alimentaire, grâce à des transferts en espèces (au bénéfice de 105 000 d'entre elles) et à une aide alimentaire en nature (pour les 139 000 autres). L'UNRWA et le PAM ont poursuivi leur programme d'aide alimentaire en nature à l'intention de 34 000 Bédouins et éleveurs marginalisés. L'UNRWA a effectué des transferts en espèces au bénéfice de 47 000 réfugiés au moyen du système de distribution de bons du PAM, pour un montant total de 4,2 millions de dollars, qui ont été utilisés pour l'achat de produits alimentaires frais et d'autres produits de première nécessité vendus dans des commerces locaux.

Aide d'urgence à la création de revenus

65. À Gaza, on a dénombré 8 281 emplois nouveaux imputables au programme de création d'emplois de l'UNRWA, plus de 6 800 emplois directs et indirects ayant été créés dans le cadre des projets de construction de l'Office. En Cisjordanie, celui-ci a dispensé une aide d'urgence sous la forme d'un programme travail contre rémunération, dont quelque 7 000 ménages (42 120 personnes) répartis dans 19 camps de réfugiés de Palestine ont pu bénéficier. Ce sont ainsi quelque 7,6 millions de dollars qui ont été alloués aux foyers en situation d'insécurité alimentaire. Faute de ressources financières suffisantes, l'Office a mis fin en 2014 à son programme travail contre rémunération à l'extérieur des camps, mais il continue d'aider les réfugiés concernés au moyen de bons d'alimentation électroniques.

66. Le PNUD a continué de promouvoir les activités d'urgence rémunératrices à Gaza, notamment dans le cadre de services sommaires de collecte des déchets solides, et 4 000 personnes exerçant de telles activités ont pu subvenir aux besoins des 20 800 personnes à leur charge.

Aide sanitaire d'urgence

67. Avec l'appui du FNUAP, 12 676 femmes ont reçu un soutien psychosocial en Cisjordanie et à Gaza. Pour faire face aux conséquences psychosociales du conflit à Gaza, l'UNRWA a contribué à l'organisation de consultations individuelles pour 13 581 réfugiés palestiniens et de 9 463 consultations collectives. L'UNICEF et ses partenaires d'exécution ont dispensé un soutien psychosocial à 85 881 enfants de Gaza (42 725 filles et 43 156 garçons), dans le cadre de consultations individuelles ou collectives. Le programme sanitaire d'urgence de l'UNRWA en Cisjordanie a permis d'assurer le fonctionnement de six dispensaires ambulants dans 56 localités dont les habitants accédaient difficilement aux soins de santé primaires. Ces dispensaires ont fourni des services à quelque 22 000 personnes, et 87 400 consultations individuelles y ont été tenues durant l'année. En outre, l'UNRWA a dispensé à 49 communautés de Bédouins et d'éleveurs de la zone C des services de santé mentale au moyen d'antennes mobiles, ce qui a permis à quelque 10 500 personnes d'avoir accès une fois par mois à un soutien psychosocial ou à des soins de santé mentale. Cette initiative visait les communautés vulnérables présentes dans les zones militaires, celles qui se trouvaient à proximité des colonies et celles dont les logements étaient menacés de démolition.

68. L'OMS a acheté des fournitures médicales d'urgence pour remédier aux pénuries, améliorer la prestation de services et renforcer la préparation aux situations d'urgence dans la bande de Gaza. À la suite de l'apparition d'une épidémie de grippe saisonnière, l'Organisation a assuré l'approvisionnement en traitements antiviraux et en fournitures de laboratoire nécessaires aux tests diagnostiques. Elle a organisé des ateliers de formation à la communication des risques en situation d'urgence à l'intention de 30 agents sanitaires travaillant dans les domaines de la santé scolaire, de la santé des collectivités, des services de santé, de l'hygiène du milieu et de la communication avec les médias, et elle a également organisé une formation spécialisée à la gestion des graves affections aiguës des voies respiratoires à l'intention de 47 membres du personnel médical présents en première ligne dans les unités de soins intensifs et dans les services d'urgence d'hôpitaux publics.

Aide d'urgence en matière d'eau et d'assainissement

69. À Gaza, l'UNICEF a aidé la Compagnie de distribution d'eau des municipalités côtières à mener des travaux de réparation et de modernisation des réseaux d'adduction et d'évacuation des eaux usées, des stations de pompage et des puits; le Fonds a également accru la capacité de stockage d'eau en distribuant des réservoirs à eau potable ou destinée à un usage domestique. Par l'intermédiaire de ses partenaires, l'UNICEF a approvisionné 73 030 personnes en eau potable à l'aide de camions-citernes. Elle a également apporté son appui à la Régie palestinienne des eaux et à la Compagnie de distribution pour la construction d'une installation de dessalement d'eau de mer dans le sud de Gaza, qui devrait desservir 75 000 personnes.

70. L'UNRWA a aidé les prestataires de services liés à l'eau, à l'assainissement et à la santé, qui travaillent à l'intérieur comme à l'extérieur des camps de réfugiés palestiniens à Gaza, en mettant à leur disposition des carburants et d'autres fournitures afin qu'ils puissent procéder dans de bonnes conditions à la gestion des eaux usées et des déchets solides et pour éviter que les puits aménagés par l'UNRWA soient mis hors service en cas de panne d'électricité. En outre, l'Office a remis en état deux installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

Aide d'urgence à l'agriculture

71. À la suite de plusieurs flambées de grippe aviaire, la FAO a apporté un appui en nature au Ministère de l'agriculture en Cisjordanie et à Gaza, pour lui permettre d'évaluer l'état de préparation à l'échelle nationale (lacunes, obstacles, possibilités à exploiter) et de l'améliorer dans la perspective de nouvelles flambées de la maladie.

72. La FAO a continué de restaurer l'accès aux biens et aux ressources de 4 620 ménages en remettant en état six puits et 12 serres endommagées à Gaza, en distribuant des engrais biologiques destinés à fertiliser 13 000 dounoums de terres en Cisjordanie, et en réparant 706 abris pour animaux en Cisjordanie et à Gaza. Elle a également remis en état et renforcé des citernes utilisées pour l'élevage et l'agriculture, améliorant ainsi l'accès de plus de 8 300 agriculteurs, éleveurs et ménages ruraux à des moyens de subsistance.

Aide d'urgence à l'éducation

73. Par l'intermédiaire de ses partenaires, l'UNICEF a garanti aux enfants un accès sûr et protégé aux structures éducatives dans les zones de tension telles qu'Hébron, Jérusalem-Est et Naplouse.

74. Le Service de la lutte antimines de l'ONU, l'UNICEF et l'UNRWA, agissant en partenariat avec des associations locales, ont veillé à ce que des séances d'information sur les risques présentés par les restes explosifs de guerre soient dispensées dans les établissements scolaires de l'ensemble de Gaza. Le Service et l'UNRWA ont formé 941 enseignants afin qu'ils soient en mesure d'assurer ce programme de sensibilisation et le Service a familiarisé directement 22 500 personnes avec ce type de danger.

Aide d'urgence au logement

75. À Gaza, le Service de la lutte antimines de l'ONU a procédé à 602 estimations du risque et éliminé plus de 235 engins potentiellement explosifs. Le PNUD a ainsi été en mesure d'évacuer un million de tonnes de débris en toute sécurité, dans des zones pourtant infestées d'engins de ce type.

76. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a continué de diriger les activités d'un groupe de contrôle des matériaux, en étroite collaboration avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, afin de permettre la mise en œuvre du Mécanisme pour la reconstruction de Gaza. Il a ainsi été possible d'acheminer plus d'une tonne de matériaux de construction jusqu'à Gaza. À ce jour, ils ont été utilisés dans le cadre de 450 projets de construction à grande échelle; en outre, plus de 100 000 personnes ont ainsi pu se procurer de quoi réparer leur logement endommagé.

77. À Gaza, l'UNRWA a déboursé plus de 140,6 millions de dollars pour permettre à 80 000 familles de réparer ou de reconstruire leur maison. Dans le cadre de ce programme, l'Office a fourni une aide provisoire au logement en espèces à près de 9 000 familles de réfugiés palestiniens, dont le logement avait été rendu inhabitable. De plus, le PNUD a fourni une aide en espèces d'un montant de 6 millions de dollars à près de 4 000 familles – dont les membres n'étaient pas des réfugiés déplacés par le conflit – afin qu'elles aient accès à des hébergements provisoires le temps que leur logement soit reconstruit. Le PNUD a appuyé la remise en état de plus de 1 200 habitations partiellement endommagées, dans lesquelles 7 200 Palestiniens étaient logés. En Cisjordanie, l'UNRWA a fourni une aide en espèces à plus de 73 familles de réfugiés (soit 395 personnes) dont le logement avait été démoli par les autorités israéliennes. Il a également apporté une aide en espèces à 824 familles de réfugiés qui avaient fait l'objet de perquisitions et d'arrestations effectuées par les forces de sécurité israéliennes, souvent accompagnées de dégâts infligés aux habitations, et les a orientées vers les instances appropriées.

C. Appui du système des Nations Unies aux institutions palestiniennes

78. L'équipe de pays des Nations Unies a créé le Groupe des Nations Unies pour la coordination de la reconstruction et du relèvement de Gaza en vue de renforcer la coordination des activités menées par le système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales dans ce domaine et d'aider l'équipe de reconstruction de Gaza dirigée par les autorités à appliquer le cadre d'évaluation détaillée des besoins et de relèvement pour Gaza.

79. À Gaza, ONU-Habitat a aidé le Ministère des travaux publics et du logement et la municipalité de Khouzaa à examiner et à améliorer, de manière intégrée et participative, de nouveaux plans d'aménagement détaillés pour deux quartiers lourdement endommagés ainsi qu'un plan-cadre global révisé qui tient compte des éléments essentiels de l'infrastructure, de l'espace public, de la croissance démographique future, de la viabilité environnementale et s'inspire d'autres concepts novateurs en matière d'aménagement.

80. Le PNUD et ONU-Femmes ont prêté main forte aux institutions de justice et de sécurité, notamment au Ministère de la justice et au Conseil supérieur de la magistrature, afin qu'elles prennent systématiquement en compte la problématique hommes-femmes dans leurs politiques et leurs opérations de planification, mais aussi dans le cadre de l'activité législative. Les programmes conjoints visant à offrir des services de justice et de sécurité spécialisés aux femmes et aux filles ont été l'occasion pour 19 fonctionnaires supérieurs de la police civile palestinienne de suivre une formation accréditée et diplômante axée sur l'administration publique et l'égalité des sexes et dispensée par l'Université de Bir Zeit.

81. Le PAM a aidé la défense civile à renforcer ses capacités dans le domaine de la préparation aux situations d'urgence et de la réduction des risques de catastrophe, en mettant l'accent sur les systèmes de gestion de l'information et sur la coordination en situation d'urgence. Il a mis au point des outils, dispensé des formations techniques et organisé des exercices de gestion de l'information en situation d'urgence afin d'améliorer la capacité des autorités d'anticiper les chocs externes et d'y répondre. Dans le cadre de cette coopération, un outil de sensibilisation, un système d'alerte rapide et trois centres d'opérations d'urgence provinciaux ont été créés pour renforcer la capacité de la défense civile d'agir en coordination et d'intervenir en cas de catastrophe naturelle de grande ampleur.

82. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a lancé un programme triennal visant à renforcer les capacités du Ministère de l'intérieur en matière de contrôle civil des services de sécurité de l'État. Le Ministère et les 17 entités palestiniennes chargées de la sécurité ont repensé leurs principales procédures déterminantes afin de renforcer l'autorité du Ministère sur les services juridiques et en matière de planification stratégique, de ressources humaines, de traitement des plaintes et de relations avec les médias et le public. Toutes les nouvelles procédures sont assorties de mécanismes de contrôle civil.

83. Le FNUAP a renforcé les capacités du Bureau central palestinien de statistique en prévision du recensement de la population auquel il sera procédé en 2017. Avec l'appui de l'UNICEF, le Bureau central a achevé la cinquième enquête en grappes à indicateurs multiples dans les délais impartis, aussi ses résultats ont-ils été mentionnés dans le rapport final sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

84. L'OIT a appuyé la mise en place du premier système de sécurité sociale assurant une couverture aux employés du secteur privé et à leur famille, ainsi que l'adoption d'une nouvelle loi sur la sécurité sociale, fondée sur les normes internationales du travail et sur les meilleures pratiques, qui a été entérinée par le Gouvernement puis signée par le Président Mahmoud Abbas.

85. Avec d'autres organismes des Nations Unies, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a prêté une assistance technique et assuré une formation au Gouvernement en ce qui concerne l'application des sept principaux traités internationaux sur les droits de l'homme auxquels la Palestine avait adhéré en 2014, ainsi que le suivi et la communication d'éléments d'information à ce sujet. Il a, entre autres, organisé à l'intention des ministères de tutelle une série d'ateliers thématiques consacrés aux directives relatives à l'établissement de rapports et aux consignes techniques applicables aux plans de travail.

D. Développement du secteur privé

86. En 2015, à Gaza, l'UNRWA a accordé 3 678 prêts d'un montant total proche de 5,5 millions de dollars à des entreprises et à des ménages palestiniens. En outre, 3 221 prêts d'un montant total de près de 5 millions de dollars ont été octroyés à des réfugiés palestiniens et 1 490 prêts d'un montant total de 1,5 million de dollars ont été accordés à des femmes. En Cisjordanie, l'organisme a financé 11 888 prêts d'un montant total de 15,6 millions de dollars : ils ont été accordés pour 23 % (ce qui représente 3,5 millions de dollars) à des réfugiés palestiniens, pour 38 % à des femmes (soit 4 454 prêts d'un montant global de 4,8 millions de dollars) et pour 40 % à des jeunes âgés de 18 à 30 ans (soit 4 725 prêts d'un montant global de 5,7 millions de dollars).

E. Coordination de l'aide fournie par les organismes des Nations Unies

87. La collaboration et la coordination entre les nombreuses instances représentatives des donateurs et des Nations Unies ont été renforcées sous l'impulsion du Coordonnateur spécial adjoint pour le processus de paix au Moyen-Orient/Coordonnateur résident des Nations Unies et du Coordonnateur de l'action humanitaire. L'équipe de pays pour l'action humanitaire s'est réunie régulièrement pour convenir des mesures à prendre en matière de sensibilisation et d'intervention. Avec l'appui du Groupe de la coordination du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, l'équipe de pays des Nations Unies a continué de coordonner les programmes relevant du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en tenant compte des priorités énoncées dans le Plan palestinien de développement national pour 2014-2016 sur l'édification de l'État et la souveraineté. Elle a intensifié les efforts visant à établir des partenariats constructifs entre les organismes des Nations Unies, le Gouvernement et l'ensemble des services d'assistance. Les organismes des Nations Unies ont poursuivi l'établissement de rapports réguliers pour le Comité spécial de liaison, de stratégies et de directives concernant le développement et l'action humanitaire dans la bande de Gaza, à Jérusalem-Est et dans la zone C et, en collaboration avec d'autres acteurs humanitaires, du Plan d'action humanitaire pour 2016.

IV. Réaction des donateurs face à la crise

Appui budgétaire et financier

88. Le Gouvernement a dû faire face à une situation financière toujours fragile. Au fil de l'année, il a amélioré sa gestion budgétaire, rééquilibrant les recettes et les dépenses. Il a ainsi réduit son déficit récurrent, passé de 12,5 % du PIB en 2014 à 11,7 % du PIB (selon les estimations) en 2015. Cependant, le soutien budgétaire direct des donateurs a baissé – d'où un déficit de financement important et un alourdissement de la dette publique : selon le FMI, ce soutien a diminué d'environ un tiers en 2015, atteignant son niveau le plus bas, en valeur nominale, depuis 2008. Le Gouvernement se trouve donc dans une situation de plus en plus précaire sur le plan budgétaire.

Coordination des donateurs

89. Le Groupe de la coordination du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient a prêté son concours au système des Nations Unies et il a élaboré des documents de fond pour diverses instances, comme le Comité spécial de liaison, qui se réunit deux fois par an. Avec les principaux donateurs et intervenants extérieurs, il a également coordonné la définition des positions de principe et levé les obstacles à l'exécution des programmes conjoints.

90. Les organismes des Nations Unies ont continué d'aider le Gouvernement à élaborer des politiques nationales pour la période 2017-2022, qui donnent un aperçu des priorités en matière de développement et s'accompagnent de stratégies sectorielles.

91. La structure locale de coordination de l'assistance est demeurée l'une des instances clefs pour les donateurs et l'État de Palestine. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a continué d'assurer la coordination de l'aide humanitaire et des activités de sensibilisation à cet égard.

92. Au cours de la période considérée, le Comité spécial de liaison s'est réuni une fois, à New York, le 30 septembre 2015.

V. Besoins non satisfaits

93. En octobre 2014, au Caire, des contributions d'un montant total de 5,4 milliards de dollars avaient été annoncées au titre du relèvement et de la reconstruction de Gaza, et quelque 39 % de ce montant ont été versés depuis. Toutefois, seuls 17 millions de dollars ont été alloués au secteur de la production, dont les besoins avaient pourtant été recensés dans une évaluation détaillée et dans le cadre de relèvement défini pour Gaza – soit moins de 3 % des 602 millions attendus.

94. Compte tenu des besoins humanitaires, 571 millions de dollars ont été demandés au titre du Plan d'action humanitaire pour 2016, étant entendu que – sur ce montant – 304 millions de dollars doivent déjà être mobilisés au titre de l'appel d'urgence lancé par l'UNRWA. À ce jour, seuls 15 % de ce montant ont été réunis. Outre les ressources prévues dans le Plan, l'UNRWA a besoin de 99 millions de dollars (le montant total de son appel d'urgence pour 2016 étant de 405 millions de dollars) pour répondre aux besoins recensés en matière d'hébergement, de sécurité sociale et autres à Gaza, et mettre en place des programmes d'aide alimentaire et des programmes travail contre rémunération en Cisjordanie. L'Office a lui-même un besoin urgent de ressources, le déficit de financement de son budget ordinaire ayant été estimé à 81 millions de dollars pour 2016.

95. Les organismes des Nations Unies cherchent à réunir 2,15 milliards de dollars au titre des programmes de développement relevant du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. À l'heure actuelle, ils ont reçu 60 % de ce montant.

VI. Difficultés

96. Les conditions de travail sont demeurées difficiles, en grande partie en raison de restrictions d'accès et de circulation, dues notamment aux bouclages en vigueur à Gaza. Des obstacles physiques, comme les points de contrôle, une politique très stricte de délivrance de permis au personnel humanitaire et les restrictions pesant sur l'importation de matériaux à Gaza ont limité l'espace humanitaire et la capacité des organismes des Nations Unies et de leurs partenaires de fournir une assistance en temps voulu.

97. En Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, les restrictions à la liberté de circulation et d'accès, les démolitions de structures palestiniennes et les déplacements de Palestiniens qui en résultent se sont intensifiés. De plus, les implantations se sont poursuivies à un rythme soutenu, ce qui a exacerbé les tensions sur le terrain. Si les membres du personnel des Nations Unies et les personnes à leur charge n'ont pas été directement visés par la flambée de violence constatée à partir d'octobre 2015, ils sont néanmoins exposés à des risques accrus. Les bouclages et les fouilles aux points de contrôle et sur le lieu des incidents constituant une atteinte à la sécurité, notamment aux postes de contrôle de fortune mis en place par les forces de sécurité israéliennes à Jérusalem-Est en octobre 2015, ont entravé les déplacements nécessaires dans le cadre des activités menées par les organismes des Nations Unies.

98. Ceux-ci ont mis l'accent sur la reconstruction et le relèvement de Gaza. En dépit du bon fonctionnement du Mécanisme pour la reconstruction de Gaza, de nature temporaire, le manque de ressources financières ralentit la reconstruction dans plusieurs secteurs. La réconciliation entre factions palestiniennes n'a pas progressé, pas plus que la réforme de la fonction publique – lors de la conférence tenue au Caire en octobre 2014, les donateurs avaient pourtant posé cette condition, considérée comme importante, pour l'octroi de leur appui. Cette situation est une source de difficultés particulières pour Gaza.

VII. Conclusions

99. Le contexte dans lequel se sont déroulées les activités des organismes des Nations Unies au cours de la période considérée est devenu de plus en plus difficile. Le relèvement et la reconstruction de Gaza après le conflit de 2014 sont deux tâches d'une ampleur considérable. S'y ajoutent les menaces pesant constamment sur les moyens de subsistance des Palestiniens, à savoir les destructions et les restrictions en vigueur, qui demeurent des obstacles majeurs au développement. L'Organisation des Nations Unies continuera d'œuvrer pour l'instauration d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient, conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002), 1515 (2003), 1850 (2008) et 1860 (2009) du Conseil de sécurité, mais aussi pour mettre fin à l'occupation qui a débuté en 1967 et favoriser la création d'un État de Palestine d'un seul tenant, souverain, démocratique et viable, coexistant avec Israël dans la paix et la sécurité.